



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°VILLE2022AR169

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ DE NOËL ORGANISÉ LE DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 2022

Le Maire de Pierre-Bénite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

VU le Code de la Santé Publique notamment dans son livre 3, titre 4 relatif à la répression de l'ivresse publique et à la protection des mineurs contre l'alcoolisme et titre 5 concernant les dispositions pénales,

VU le Règlement Sanitaire Départemental et notamment l'article 99-2 relatif aux mesures générales de propreté et salubrité,

CONSIDÉRANT que pour des raisons d'organisations du marché de Noël, le dimanche 11 décembre 2022, il convient de mettre en place un règlement intérieur à destination des artisans et autres vendeurs présents ce jour.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : dans le cadre des événements « un hiver à Pierre-Bénite », la ville organise le dimanche 11 décembre 2022 de 10h à 19h un marché de Noël, place Jean Jaurès.

ARTICLE 2 : il convient de mettre en place un règlement intérieur, en annexe de cet arrêté, fixant les modalités de participation aux artisans et aux vendeurs présents ce jour.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.